

 <b>PRÉFET DE L'ESSONNE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>Compte rendu de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers</b>  <b>Commission du 14 avril 2023</b>	<b>Direction départementale des territoires</b>  Évry-Courcouronnes, le 27/04/2023
--	--	---

Rédacteur : SEA/AS

Version du document : V1

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 23 mars 2023, s'est réunie le 14 avril 2023, sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

## 1) Membres de la commission

### 1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- Mme Julié OZENNE, représentant le coprésident du réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- M. Patrick LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Denis MAZODIER, représentant de l'association agréée de protection de l'environnement Essonne Nature Environnement ;
- M. Baptiste DESFORGES, représentant du syndicat Jeunes Agriculteurs ;
- M. Jad GAOUAD, représentant la direction départementale des territoires ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'union régionale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs.

### 1.2 Pouvoirs :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose des pouvoirs de M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français et M. Guy CROSNIER représentant le conseil départemental de l'Essonne ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le Président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France, dispose du pouvoir de M. Denis RABIER représentant le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France.

## 2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Henri VACHER, Mme Stéphanie LABORDE et Mme Yolaine DELEAZ de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

### **3) Quorum et ordre du jour**

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour compte les points suivants :

- a) Validation du compte-rendu de la CDPENAF de novembre 2022 ;
- b) Examen du PLU de Linas ;
- c) Présentation de l'avancement de la mise en œuvre des compensations collectives agricoles de Telamon/Panhard (projet du Coudray-Montceaux).

### **4) Validation du compte-rendu de la CDPENAF de novembre 2022**

Une erreur est signalée au 3) : le PLU examiné n'est pas celui de Saint-Germain-lès-Corbeil mais celui de Marcoussis comme l'atteste la suite du compte-rendu. Elle sera rectifiée.

### **5) Ont présenté leur projet devant la commission :**

- PLU de Linas : M. Philippe RODARI, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Mme Sophie CADU, cheffe du service urbanisme, et M. Guillaume FELDER du cabinet d'études ATOPIA ;
- Présentation de la mise en œuvre des compensations de Telamon : Mme Aude DELAROSE, responsable développement durable chez Telamon, Mme Julie SEEGERS, juriste du cabinet conseil Cetiac, M. Franck BARBIER, président de Planète Chanvre.

La prochaine réunion est prévue le 16 juin (et non plus le 2 juin).

Le président de la CDPENAF;



Philippe ROGIER